

BIBLIOGRAPHIE

Méthodologie

par Sylvie CAUCANAS,
directeur des Archives départementales de l'Aude

D'abord, je voudrais que vous m'excusiez pour le caractère un peu aride et austère de mon intervention. Mon intervention porte sur la méthodologie et, de ce fait, ne sera guère attrayante. D'autre part, vous avez déjà bien avancé dans votre projet et j'ai bien peur de ne guère apporter quoi que ce soit de très nouveau, par rapport à ce que vous savez déjà. Alors, après l'exposé théorique que je vais vous faire, je réserverai un temps au débat ; n'hésitez pas à me poser des questions, je tâcherai d'y répondre.

Si j'ai bien compris votre objectif, c'est de réaliser une bibliographie (et une filmographie) de tous les ouvrages (ou films) se rapportant au territoire du parc.

En premier lieu, bien définir ce que vous voulez faire en dressant cette bibliographie. D'une **bonne définition des objectifs**, va dépendre la méthodologie adoptée :

Au départ je suppose qu'il s'agit de réaliser un recensement des ressources documentaires à disposition pour aider toute personne qui veut travailler sur le territoire du parc. Mais il ne s'agit pas pour vous de dresser un fichier d'ouvrages (par ordre alphabétique d'auteurs avec indexation matières, personnes et lieux) mais d'établir une bibliographie construite avec un classement thématique qui vous permet de vous y retrouver facilement. Cette bibliographie devra donc être ordonnée et cet ordre, vous ne pourrez le définir qu'après avoir réuni la matière (tous les ouvrages à recenser) et précisé vos besoins (voulez-vous retrouver les romans portant sur le territoire, les études historiques, avoir une entrée par lieux, avoir une entrée par thèmes : l'eau, la navigation, etc. ?). N'oubliez pas que la chose n'est jamais facile et que des ouvrages peuvent souvent entrer dans diverses catégories. Des index à cette bibliographie peuvent permettre de remédier à ces difficultés. Peut-être utile d'ordonner votre filmographie suivant un plan comparable à celui que vous adoptez pour votre bibliographie. Par ailleurs ne pas oublier qu'une bibliographie n'est jamais close et que les mises à jour doivent être constantes (faire attention à la forme qu'on lui donne, bâtir un fichier informatique et en faire de nouvelles éditions régulièrement).

Avant d'aborder mon propos, je voudrais mettre en garde contre une confusion qu'on fait trop souvent : **ne pas confondre bibliographie et sources imprimées**.

Etablir une bibliographie c'est dresser la liste des ouvrages, des travaux scientifiques rédigés sur un thème donné (aussi bien imprimés que dactylographiés = y inclure aussi thèses, mémoires, etc.). Ne pas confondre en revanche bibliographie et état des sources imprimées (= documents bruts édités, imprimés qui servent à la recherche mais qui ne sont pas des ouvrages divulguant le résultat de recherches scientifiques). Ex : un journal de voyageur du XIXe siècle relatant son passage dans le Narbonnais édité (souvent avec appareil critique), presse (journal municipal ou paroissial d'une commune ou paroisse du territoire) = source imprimée et non pas ouvrage (ou article scientifique paru dans une revue de société savante ou même un bulletin municipal) figurant dans une bibliographie.

Sources imprimées = pendant de sources manuscrites (les mémoires d'un voyageur resté à l'état de manuscrit). Etat de sources = documents bruts servant de base à une recherche.

Réfléchir si vous voulez faire un état des sources imprimées + une bibliographie (romans + recherches scientifiques). De toute manière, état des sources imprimées se présente de la même manière qu'une bibliographie.

Si j'ai bien compris vos objectifs, vous voulez établir une **bibliographie exhaustive** sur le territoire (sans éliminer ce qui est de piètre qualité). Le plus sage, car on peut toujours à partir de là établir des **bibliographies sélectives**. Mais ne pas oublier que pour la diffusion au public, dans les réalisations éditoriales qui seront les vôtres, en revanche vous devez fournir à vos lecteurs des bibliographies sélectives et éliminer les scories. D'où l'importance que vous voyiez les ouvrages cités dans la bibliographie et que vous établissiez des fiches de lecture (que je ne connais pas) comprenant un espace libre d'appréciation (pas de références aux sources = pas de qualité scientifique, bien faire la différence entre travaux originaux et travaux de compilation, etc.). Ne pas oublier sur vos fiches d'indiquer les lieux où vous avez consulté les ouvrages (et leurs références) = utile de savoir où trouver les ouvrages cités dans la bibliographie (cela ne doit pas apparaître dans les bibliographies lorsque vous les publierez), difficile de trouver les travaux universitaires dactylographiés.

Comment faire une bibliographie ? Il existe des outils pour cela (manuels de bibliographie par exemple) mais je ne conseille pas cette méthode. Je crois que la méthode la plus simple et la plus pertinente c'est de partir des bibliographies déjà publiées (pour l'Aude, malheureusement celle de l'abbé Sabarthès date du début du XXe siècle), des fichiers de bibliothèque des institutions spécialisées (médiathèque de Narbonne, Archives municipales de Narbonne, Archives départementales : des fichiers par lieux, par thèmes), et pratiquer le méthode boule de neige (un ouvrage de qualité comprend nécessairement une bibliographie : on va alors consulter ces livres qui renvoient à d'autres et ainsi de suite). Dans ces institutions, on trouve également les travaux scientifiques non publiés qui peuvent être recensés dans des fichiers à part.

Des outils comme la *Bibliographie de l'histoire de France* qui paraît chaque année peuvent également être dépouillés systématiquement (facile grâce aux index).

Ne pas oublier de dépouiller systématiquement les revues des sociétés savantes locales (SESA, Commission archéologique de Narbonne, etc.) mais aussi de revues plus générales (*Annales du Midi*, *Archéologie du Midi médiéval*). Beaucoup de ces revues sont dépouillées systématiquement dans les fichiers des bibliothèques institutionnelles (Archives départementales par exemple).

Des ouvrages plus généraux sur l'histoire de l'Aude, de Narbonne (genre éditions Privat) doivent figurer en introduction. Par exemple aussi le *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* (Paris, 1912) de l'abbé Sabarthès = noms des lieux avec premières apparitions dans les textes et indication des noms anciens des localités. *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Aude.* par Marie-Caroline Roederer (Paris, C.N.R.S., 1979) = création et fusion des communes, évolution démographique des localités, etc. La collection *Vilatges al país*, par Francis Poudou, consacrée aux cantons et à leur histoire (Durban, Ginestas, Tuchan).

Ne pas oublier les sites internet.

Comment citer correctement un ouvrage ?

Des éléments essentiels qu'on doit retrouver dans tous les cas. Etablir une bibliographie c'est donner la possibilité de retrouver un ouvrage facilement. Des règles typographiques mais peuvent légèrement varier : l'essentiel c'est de respecter toujours les mêmes. Ces éléments on les trouve sur la page de titre (pas la couverture).

Nom de l'auteur (Prénom), *Titre de l'ouvrage*. Lieu d'édition, éditeur (à défaut imprimeur), date d'édition (à défaut d'impression), nombre de volumes (éventuellement), nombre de pages (romains-arabes). (Collection éventuellement).

Jusqu'à trois auteurs = les trois noms d'auteurs séparés par une virgule.

Plus de trois auteurs = ouvrage collectif = *Titre de l'ouvrage*, ouvr. publié sous la direction de XXX.

Si on ne veut citer qu'un volume sur plusieurs volumes (ex. *Histoire de la vie rurale*, ouvr. publié par Georges Duby. Paris, éditions du Seuil, 1975-1977, 4 vol. Tome 2 : *La France moderne*, ouvr. dirigé par X, 1976, 385 p.

Cas de rééditions, bien préciser l'édition mentionnée (après la date de publication et généralement citer l'édition la plus récente car remise à jour). Cas de réimpressions, ce qui compte c'est la date de la première impression (car date l'ouvrage) : Carcassonne, impr. Latouche, 1920, 325 p. ; réimpr., Marseille, Laffitte reprints, 1985.

Citer les thèses et maîtrises non publiées comme les ouvrages : indiquer l'Université à la place du lieu d'édition, nature du travail (maîtrise, thèse de doctorat, etc.), nombre de pages dactylographiées et éventuellement lieu de conservation.

Comment citer un article dans une revue ?

Nom de l'auteur (Prénom), « Titre de l'article », dans *Titre de la revue*, toison de la revue, année de la revue, p. à p.